



Comme élève de 5<sup>è</sup>, vous passez l'**ASSR1** (attestation scolaire de sécurité routière de niveau 1).

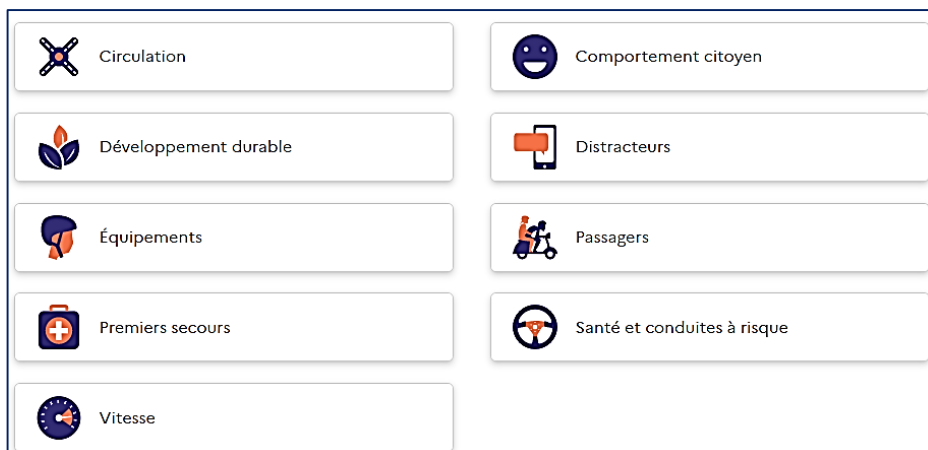
Cette attestation est obligatoire et permet de vérifier les connaissances de sécurité routière.

## Préparation

Pour vous préparer, il faut vous entraîner. Pour cela, il faut vous connecter au site en ligne :

<https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr>

Vous allez sur **ASSR1**, puis vous avez les différents thèmes de la préparation. Vous pouvez faire des exercices d'entraînement sur chacun de ces thèmes.



**Il est  
indispensable de  
s'entraîner !**

## Passation

Vous passerez les épreuves entre le 15 mai et le 26 mai (votre professeur principal vous donnera la date précise à la rentrée des vacances de Pâques).